

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1 OCTOBRE 2024

Rapport au Parlement flamand

Vers un budget flamand basé sur la performance

Depuis sa note de vision de 2016, le gouvernement flamand s'est orienté vers un budget qui associe les ressources mises en œuvres aux prestations à assurer. La Cour des comptes a examiné cette évolution ainsi que la qualité des informations sur les performances dans les budgets et comptes récents. Elle a constaté que des mesures importantes ont été prises en faveur de ce type de budget au cours de la législature 2019-2024, mais que l'intégration des informations sur les performances dans les documents politiques et budgétaires n'en est qu'à ses débuts et que ces documents ne donnent pas encore un aperçu suffisant des actions exactes du gouvernement et à hauteur de quels montants.

Budgétisation axée sur la performance

Pour comprendre et justifier l'utilisation des fonds publics, il est nécessaire de disposer d'informations sur les éléments auxquels ils sont concrètement affectés. Ces dernières décennies, de plus en plus de pays ont opté pour une budgétisation basée sur la performance. Le gouvernement flamand a lui aussi pris des mesures importantes afin de s'orienter vers un budget de performance, dans le cadre duquel il souhaite systématiquement lier au budget les informations sur les performances provenant entre autres d'évaluations politiques périodiques, d'examens des dépenses ou d'indicateurs. La Cour a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du budget de performance en Flandre.

Redistribution budgétaire

Dans un premier temps, le gouvernement flamand a élargi la structure par programmes du budget flamand en divisant celui-ci en éléments structurels de fond (ESF), c'est-à-dire en créant des groupes de crédits ou de compétences stables et pertinents sur le plan du contenu qui font le lien avec des objectifs stratégiques. Cette transformation s'est relativement bien déroulée, mais le gouvernement flamand n'a pas étendu l'utilisation des ESF de manière cohérente à tous les aspects du budget. Dans la pratique, les ESF restent trop peu utilisés pour présenter les informations politiques et budgétaires de manière intégrée et stable d'une législature à l'autre.

Exposés de la politique et du budget

Deux fois par an, plus précisément au moment de la confection du budget et de la reddition des comptes, le gouvernement flamand rassemble dans ses exposés de la politique et du budget les informations politiques et budgétaires qui se rapportent à chaque ESF. Lors de la préparation du budget 2024, il a ainsi présenté 28 exposés, dont la Cour des comptes a examiné la qualité. Elle a constaté que l'ambition d'intégrer les informations de performance dans ces exposés est jusqu'à présent restée plutôt limitée, faute notamment de disposer de suffisamment d'indicateurs de performance qui soient de qualité. En outre, d'importantes sources en matière d'informations de performance, telles que les résultats du premier réexamen fondamental organisé en Flandre, les évaluations de politiques ou les données

statistiques, n'ont souvent pas été exploitées. Le rapprochement des informations stratégiques et budgétaires demeure également un défi du point de vue de la lisibilité des exposés de la politique et du budget.

Gestion du développement du budget de performance

Le Département des finances et du budget joue un rôle central dans la gestion du budget de performance flamand. Dans la pratique, il a pris de nombreuses mesures pour développer ce type de budget. Au cours de la législature 2014-2019, il a par exemple préparé l'introduction de la structure divisée en ESF et des exposés de la politique et du budget, tandis que la législature actuelle l'a vu mettre en place diverses innovations comme la liaison obligatoire des objectifs aux chiffres budgétaires et l'ancrage juridique d'instruments parmi lesquels les évaluations périodiques des subventions, les réexamens fondamentaux et les revues de dépenses. Il fournit également aux entités flamandes une assistance pratique suffisante dans le cadre de l'élaboration des exposés de la politique et du budget. Il a cependant reporté le véritable déploiement de ces instruments à la prochaine législature. La Cour des comptes reconnaît que la mise en œuvre du budget de performance flamand est un processus de longue haleine, qui se concrétise étape par étape afin de conserver un soutien suffisant.

Réaction des ministres

Le ministre-président du gouvernement flamand et le ministre flamand des Finances et du Budget s'engagent à continuer de soutenir et d'encourager la mise en œuvre et l'optimisation du budget de performance flamand. Ils partagent l'avis de la Cour des comptes de lier plus étroitement les objectifs politiques et les informations budgétaires et soulignent combien il est important de disposer d'exposés de la politique et du budget à la fois concis et de qualité.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport « *Op weg naar een Vlaamse prestatiebegroting* » (Vers un budget flamand basé sur la performance) a été transmis au Parlement flamand. Le rapport (uniquement en néerlandais) et ce communiqué de presse sont disponibles sur www.courdescomptes.be.